

## Activité de services d'eau potable et d'assainissement

### **a- Conditions d'enregistrement, de renouvellement et de modification de l'activité des services d'eau potable et d'assainissement :**

- 1- Le projet et l'activité de collecte - livraison - relevage - traitement d'eau potable et d'assainissement sont apposés sur à la fois le registre du commerce et la carte fiscale de l'installation
- 2- Que l'activité soit Existante, inconditionnelle, valide et pour laquelle une autorisation d'exploitation (arrêté d'attribution) a été délivrée par le Ministère des Ressources en Eau
- 3- L'autorisation d'exploitation doit préciser les types et quantités nécessaires au projet - Période de fourniture - Conditions d'attribution
- 4- Existence d'un contrat d'exploitation d'une station d'eau potable et d'assainissement ou de relevage qui y est spécifié La région administrative dans laquelle se situe la station ou le projet
- 5- L'installation a été délivrée une lettre d'autorisation expresse inconditionnelle pour extraire ou renouveler la carte d'exigences de production auprès du ministère des ressources en eau
- 6- L'autorisation expresse préalable doit préciser la période de validité de l'autorisation et les articles et quantités dont l'importation a été approuvée pendant cette période La période et la zone administrative à laquelle appartient le projet
- 7- Les données du projet et de l'activité doivent être identiques dans la lettre d'approbation expresse pour extraire et renouveler la fiche d'exigences de production, le permis d'exploitation, le registre du commerce et les canards. Autorité fiscale
- 8- Le propriétaire de l'affaire, ou quiconque a le droit de gérer et de signer, ou l'agent ne doit pas travailler dans le gouvernement

### **B- Documents d'immatriculation, de renouvellement et de modification d'activité de services d'eau potable et d'assainissement :**

- 1- Un formulaire de demande d'obtention d'une fiche d'exigences de production signé par celui qui a le droit d'administrer et signé devant l'employé compétent ou signé par le mandataire ou délégué
- 2- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport pour ceux qui en sont titulaires Droit d'administration, signature et original pour consultation
- 3- Si le demandeur est agent ou mandataire :
  - Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'agent ou du délégué et l'original pour examen
  - Une copie d'une procuration notariée du registre immobilier et l'original pour examen (même un autre agent est accepté uniquement) ou l'original du formulaire d'autorisation signé devant l'employé compétent qui a le droit de gestion et de signature, ou l'authenticité de la signature d'une banque certifiée
  - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par l'agent (si le demandeur est un agent de l'établissement)
- 4- Un extrait officiel récent du registre du commerce, moderne et valide, pas plus de 90 jours se sont écoulés depuis sa délivrance, et sa durée de validité ne doit pas être inférieure Pendant 90 jours, il doit comporter  
Activité de collecte / livraison / relevage / eau potable et assainissement - données du projet - titre de l'activité - données de qui a le droit de gérer et de signer

- 5- Une copie de l'autorisation d'exploitation (arrêté d'attribution) délivrée par le Ministère de la Société d'Eau Potable et d'Assainissement Ressources en eau et l'original pour lecture qui y figure  
Numéro de licence - articles - quantités nécessaires au projet - période d'approvisionnement (début et fin précisés) - conditions d'attribution
- 6 - une copie du contrat d'exploitation d'un station d'épuration d'eau potable et d'assainissement et l'original pour lecture, joint en annexe la zone administrative dans laquelle se situe la gare ou le projet
- 7- Une lettre originale en zone express pour extraire ou renouveler un relevé des besoins de production auprès de la Société d'Eau Potable et d'Assainissement du Ministère des Ressources en Eau jointe au bon de commande indiquant la durée de validité de l'autorisation d'activité (début et fin précisés), pièces et quantités - la région administrative dans laquelle se trouve la station
- 8- Une copie de la carte fiscale identique Pour les données d'enregistrement commercial et l'original pour consultation, ou un document de données de base pour le contribuable de l'administration fiscale - si le projet est nouveau et n'a pas reçu de carte d'impôt
- 9- Remplir le "gage pour les activités qui ne disposent pas d'un registre industriel" signé par la personne qui a le droit de gérer et signer devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou le commissaire

**C - Notes sur l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité de services de traitement d'eau potable et d'assainissement :**

- 1- Le document indicatif de l'exercice de l'activité est le permis d'exploitation Le document indicatif de cette activité est la lettre d'autorisation expresse d'extraction et de renouvellement de la fiche d'exigences de production
- 2- L'annulation du permis d'exploitation suivie de l'annulation de la fiche d'exigences de production